



Heritage suisse, précision et question

Par Visiteur

Bonjour

je suis suisse d'origine et française par mariage. Lors du décès de ma mère fin novembre 2010 mon père est devenu héritier universel. Connaissant notre situation un peu serré pour payer les formations de nos 2 enfant, mon père a décidé de nous donner 150 000 francs suisse qu'il mettra sur mon compte suisse. Dois-je déclarer ceci en france?

Par Visiteur

Chère madame,

je suis suisse d'origine et française par mariage. Lors du décès de ma mère fin novembre 2010 mon père est devenu héritier universel. Connaissant notre situation un peu serré pour payer les formations de nos 2 enfant, mon père a décidé de nous donner 150 000 francs suisse qu'il mettra sur mon compte suisse. Dois-je déclarer ceci en france?

Dans la mesure où le donataire est situé en France, il y a effectivement lieu de déclarer la donation aux impôts français. Aussi, vous n'avez guère intérêt à laisser cet argent sur un compte en suisse à moins que cela ne soit un choix délibéré de votre part.

Sachez néanmoins que compte tenu des abattements entre parents et enfants, vous ne payerez aucun impôt sur cette donation. En effet, les enfants bénéficient d'un abattement sur les donations qui est de plus de 150 000 euros.

Très cordialement.